

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; F.WIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Juillet 1881.

Bulletin politique.

Hier, le Journal de Maine-et-Loire publiait les lignes suivantes, toutes d'actualité, et malheureusement trop véridiques:

« Ce matin même, mardi 12 juillet 1881, deux cents hommes environ, choisis dans chacune des compagnies du 77<sup>e</sup> régiment de ligne — 12 par compagnie — partent d'Angers pour rejoindre à Marseille et compléter le bataillon du commandant Sartor qui a reçu l'ordre d'aller en Algérie.

« Nous saurons plus tard à combien de bataillons pareils ordres ont été donnés, et quelle est la somme exacte des renforts que le ministère juge, dès aujourd'hui, nécessaire d'envoyer soit contre Bou-Amena, soit en Tunisie et à Sfax, vraisemblablement à la demande du général Saussier.

« En attendant, ce qui est sûr et certain, comme on dit, c'est que nos soldats partent en campagne et quittent la France, aujourd'hui, par 35 degrés de chaleur pour aller chercher, non pas le frais sans doute en Algérie, mais Bou-Amena et les Arabes tunisiens derrière les ruines de Sfax...

« Voilà, il faut en faire l'aveu, un vilain prélude à la Fête nationale du 14 juillet 1881.

« Décidément, les fêtes nationales décrétées par la 3<sup>e</sup> République ont, chaque année, de tristes préludes.

« L'an dernier, pour l'inauguration même de ces fêtes républicaines, le cabinet Ferry n'avait-il pas jugé à propos de procéder, le 30 juin, à l'expulsion violente et scandaleuse de citoyens inoffensifs et de religieux contre lesquels il n'a encore été possible à personne de relever aucun délit?

« L'exhibition et l'exhumation grotesques de certaines parades, de certains procédés

et de quelques vieux décrets révolutionnaires avait jeté, sur la fête nationale du 14 juillet 1880, comme un voile de terreur jacobine tout au moins menaçante.

« Aujourd'hui, à la veille du renouvellement de cette fête annuelle, la République expédie nos soldats et nos enfants en Algérie! La coïncidence est malheureuse, avouons-le, et beaucoup de très-sincères patriotes se demandent déjà, non sans anxiété, ce que les républicains nous offriront l'année prochaine, à la veille du fameux anniversaire de la prise de la Bastille et de l'assassinat de De Launay par l'émeute parisienne.

« Quoi qu'il en soit et quoi qu'il en puisse être, notre cœur de patriote est avec ceux qui partent, bien qu'il ne soit pas du tout avec ceux qui restent... au ministère et à la tête du gouvernement.

« Ceux-là seuls ont droit à nos sympathies et à nos vœux, qui, sur l'ordre de la Patrie, quittent aujourd'hui le pays et la caserne pour aller combattre au loin les ennemis de la France et défendre l'intégrité du territoire français, menacée, hélas! jusque dans le Sahara, par les conséquences inévitables de l'incapacité et de la présomption folle des ministres et du gouvernement de la 3<sup>e</sup> République.

« Voilà ceux que nous accompagnerons au départ, à Angers, et que tous nos vœux suivront dans la rude et chaude campagne qu'ils vont faire au nom de la France.

« Libre à d'autres de pavoiser jeudi leurs maisons, d'illuminer leurs fenêtres, de crier à tue tête: « Vive la République! » et de chanter la Marseillaise, de se coiffer même de bonnets phrygiens ou de danser la Carmagnole; — nous estimons, nous, que rien de tout cela n'est de mise, ni même, comme on dit aujourd'hui, opportuniste, au lendemain du jour où la désastreuse incapacité des ministres républicains et de Monsieur Albert Grévy ont mis l'Algérie en péril, et nécessité l'expédition de pareils renforts à notre armée d'Algérie. — H. Faugeton. »

Chronique générale.

La Chambre a voté à la diable la fin du budget des dépenses et les budgets annexes de l'imprimerie, de la Légion-d'Honneur et des invalides de la marine. La gauche a quelque peu hué M. de Gasté, qui demandait à la Légion-d'Honneur une augmentation de crédit de 20,000 francs pour pouvoir augmenter les secours aux veuves des soldats et marins, chevaliers de l'ordre. Tout ce qui se dit en faveur de l'armée provoque les murmures de la gauche.

On signale, comme venant d'arriver à Marseille par les Messageries, un grand nombre de colis renfermant des meubles et objets d'art dont M. Albert Grévy avait fait jadis l'acquisition pour meubler son palais d'Alger et qu'il renvoie en France.

Faut-il en conclure que le gouverneur général suivra bientôt ses meubles?

Nous lisons dans Paris-Journal:

« Voici comment les généraux Osmont et Céréz ont été mis en disponibilité:

« Le 4 juillet, à trois heures de l'après-midi, un envoyé du palais Bourbon entra au ministère de la guerre et se faisait annoncer chez le général Farre.

« A quatre heures, ce dernier faisait appeler un aide de camp et, séance tenante, lui dictait et lui faisait écrire en double la lettre suivante:

Mon général,

J'ai le regret de vous annoncer que votre commandement vous a été retiré à la date du 5 juillet et que vous êtes mis en disponibilité.

Veillez me prévenir aussitôt de la résidence que vous choisirez, afin que vous puissiez toucher, suivant les délais, les appointements que comporte votre nouvelle situation.

Le ministre de la guerre, Général FARRE.

Et c'est tout.

M. Gambetta a commandé, le général

Farre a obéi, sans se préoccuper nullement de l'impression que devait produire une pareille mesure, prise aussi inconsidérément.

« Les généraux Osmont et Céréz ont bien servi leur pays, quarante années durant, et il a suffi d'un mot de l'hôte du palais Bourbon, ce grand tacticien en chambre, pour les renvoyer chez eux, sans enquête préalable, comme de simples commis infidèles! »

Grande nouvelle! M. Grévy avait donné cinq cents francs pour la souscription en faveur des populations algériennes.

M. Gambetta vient de donner deux cents cinquante francs, juste autant que le Monsieur des valeurs à lots et le journal l'Art.

250 fr. pour un homme qui, au dire de la Révolution sociale, a fait en dix ans 27 millions d'économies! Allons! M. Gambetta et M. Grévy auraient rendu à l'Algérie un plus éclatant service en rappelant Monsieur Frère et en remplaçant Farre-Boum.

(Gazette de France.)

LA STATUE DE SAINTE GERMAINE.

L'acte sacrilège dont nous avons annoncé l'exécution s'est accompli à Toulouse vendredi matin: la statue profanée de sainte Germaine a été emportée par morceaux dans les tombereaux de la municipalité.

La République avait espéré dissimuler dans l'ombre son nouveau crime et opérer la nuit. Ses précautions étaient prises, elle avait pensé à tout. A une heure du matin, quand la ville entière serait endormie, les agents de police, munis de revolvers, devaient entourer le monument de la sainte bergère; à deux heures, l'architecte devait allumer ses lanternes sèches, établir à la hâte ses échafaudages, démonter la statue, en emporter les tronçons. Le travail serait terminé à quatre heures du matin, paisiblement et silencieusement.

A cet artiste, dont Toulouse n'oubliera plus le nom, à M. Fitte, on n'avait ménagé ni l'argent, ni les bras; de plus, afin d'as-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

CHAPITRE XXV

HENRI ET MARIE

Il était une autre personne dont le souvenir revenait souvent dans leurs entretiens, c'était celui de Marie.

Mon père la tenait en haute estime; il savait avec quelle courage elle avait triomphé de tous les écueils qui attendent une jeune fille sans fortune.

Henri ne parlait d'elle qu'avec admiration et attendrissement; il connaissait maintenant les détails du gât-apens dans lequel elle avait été entraînée à Neuilly et ne se pardonnait pas de l'avoir soupçonnée.

Il se disait qu'elle aussi était restée sous l'impression de cette date fatale et que sa fierté, justement offensée, gardait rancune au cousin pour lequel elle avait témoigné jusqu'alors une si cordiale affection.

Cette pensée le poursuivait et il y revenait fréquemment dans ses conversations avec le vieillard, son seul confident.

Puis il parlait de là pour faire en termes enthousiastes le portrait de Marie; il rappelait tous les détails de son séjour à Alboval, sa conversation chez M. Marthoré, conversation qui était restée gravée mot pour mot dans sa mémoire, et il se reprochait mélancoliquement d'avoir laissé le bonheur passer auprès de lui sans savoir le saisir.

Mon père ne semblait pas encourager ses épanchements, mais tantôt par une contradiction, tantôt par une parole échappée comme au hasard, il fournissait à Henri l'occasion de revenir sur le thème qu'il s'empressait toujours de traiter avec une prolixité inépuisable. Mon père souriait énigmatiquement, et quand le jeune homme le pressait pour savoir ce qu'était devenue sa cousine, il éludait ses questions et laissait toujours la porte ouverte à sa curiosité.

Parfois Henri, dont l'esprit essentiellement actif et travailleur avait perdu l'habitude des vagues rêveries, restait soucieux; le vieillard en devinait toujours le motif; un jour que la conversation languissait, il lui dit brusquement:

— Henri, il manque quelque chose à ton bonheur.

— Quoi donc, mon père?

— Une affection.

— Est-ce que je ne vous ai pas?

— Il te faudrait une bonne petite femme auprès de laquelle tu te reposerai le soir du travail de la journée.

Henri se borna à sourire.

— Tu trouverais facilement, reprit mon père, si tu voulais.

Henri secoua la tête et resta quelques instants sans répondre, puis dit:

— Je ne chercherai pas, car si je devais me marier, je sais bien à qui s'adresserait mon choix.

« Quelquefois je fais un rêve. Je me représente une habitation fraîche et riante, mais sans luxe; je me vois assis auprès du feu pendant les soirées d'hiver, le grillon chante dans le foyer; près de la table, la lampe éclaire un visage d'un charme inexprimable, c'est celui de ma femme, elle s'appelle Marie.

— Ainsi tu voudrais épouser une femme sans fortune?

— Croyez-vous donc que je sois homme à faire du mariage un marché? Puis est-ce une femme sans dot que celle qui apporte avec elle un passé irréprochable, toutes les qualités aimables et solides qui assurent le bonheur de son mari? Mais ce n'est qu'un rêve.

— Qui sait?

— Que voulez-vous dire?

— Que Dieu est grand, et qu'il t'a assez bien traité jusqu'ici pour qu'il te soit permis de beaucoup espérer.

Quinze jours se passèrent; mon père faisait de plus longues absences que d'habitude, souvent il

rentrait tout joyeux, se frottait les mains et regardait Henri en souriant; celui-ci devinait qu'on lui cachait quelque chose et était fort intrigué. Un samedi soir, le vieillard lui dit:

— Tu sais que nous devons dîner demain à la campagne; viens de bonne heure me prendre, nous déjeunerons chez moi, j'ai un autre convive.

— Qui donc?

— Tu le verras.

En arrivant dans le modeste logement de son vieil ami, Henri trouva la table couverte d'une nappe éblouissante de blancheur, sur laquelle étaient posées des viandes froides, des bouteilles au bouchon poudreux.

— Et votre convive, mon père?

— Je l'attends.

Il avait sur ses lèvres ce sourire énigmatique dont Henri cherchait vainement à saisir le sens.

Quelques minutes s'écoulèrent, après lesquelles un pas léger se fit entendre dans l'escalier; une jeune fille entra chargée d'un panier de provisions qui devaient compléter le déjeuner.

— Marie! s'écria Henri.

— Mon cousin! fit la nouvelle arrivée.

Aucun des deux ne s'attendait à cette rencontre; ils se regardaient interdits, trahissant leur émotion par la rougeur qui empoignait leurs visages. Mon père jouissait de leur surprise et de leur embarras.

— Ah! dit-il enfin d'une voix joyeuse, le père

sur la célérité du coup de main, afin que les exécuteurs ne pussent être interrompus, l'administration avait jugé utile de les protéger par un déploiement considérable de troupes. Le 59<sup>e</sup> de ligne, une compagnie de gendarmerie à cheval, des pelotons de dragons, de forts détachements d'artillerie, sous le commandement du général Caré de Busserolles, avaient été requis.

L'armée a dû souffrir ce nouvel affront; elle a été appelée à couvrir de son épée l'infamie de nos maîtres; on a tenté une fois encore de l'associer au déshonneur. En subsistant, silencieuse et frémissante, de pareils dégoûts et de si écœurantes amertumes, elle laisse la souillure aux seuls coupables, et la honte à ceux qui la méritent.

Mais la trame si bien ourdie n'a pas réussi au gré des républicains; M. Fille n'a pas opéré aussi rapidement qu'il l'eût souhaité, et la nuit n'a pu suffire à la sinistre besogne.

Le soleil, en se levant, a éclairé les balcons de la place, chargés de fidèles agnouiés qui répétaient les prières de l'expiation; les troupes contenant difficilement la foule émue qui affluait déjà par toutes les issues; puis, debout encore sous la gracieuse coupole, la blanche statue que les pies, les scies et les marteaux, maniés avec ardeur, n'avaient pu encore ébranler, et dont les deux bras, déboulonnés à grand peine, gisaient sur les fleurs du parterre. Au milieu des exécuteurs, le commissaire en écharpe, M. Dalous, saisit un de ces fragments et s'amusa à le secouer en ricanant.

L'heure avance; la foule devient immense; l'indignation et la douleur se peignent sur tous les visages; à plusieurs reprises, les cavaliers, débordés, sont obligés de charger par la rue Boulbonne, dans la direction de Saint-Etienne.

A une heure de l'après-midi seulement, sous les yeux de tous, après que tous les catholiques de Toulouse ont eu apporté au pied du monument l'expression de leur foi et de leur amendement honorable, l'image de sainte Germaine a disparu...

Des troupes formaient un double cordon continu jusqu'au Musée, où les morceaux de marbre ont été transportés sous escorte.

L'Agence Havas nous apprend qu'une seule arrestation a été opérée et « que le calme est parfait » !

Nous savons, en effet, que les catholiques de Toulouse sont restés maîtres de leur indignation, qu'ils ont réprimé l'expression publique des sentiments qui s'imposent à d'honnêtes gens devant une infamie; mais nous pensons vraiment que les officieux raillent la simplicité de leurs lecteurs, quand ils représentent Toulouse comme indifférente au sacrilège et paisible complice d'un crime odieux.

Devant une provocation brutale, insultante, les catholiques ont conservé une dignité qui n'exclut pas assurément les revendications bien vivaces et unanimement indignées de la conscience chrétienne, et qui n'étouffe pas les appels vengeurs des chrétiens à l'avenir, à Dieu.

Reneud est un profond scélérat; il vous a joué à tous les deux un tour de sa façon, et quand chacun de vous causait de l'autre avec moi, il ne s'attendait pas à cette prochaine réunion; voyons, êtes-vous tentés de vous plaindre de ma perfidie ?

Les deux jeunes gens reprirent bientôt possession d'eux-mêmes. Ce furent alors des questions interminables sur le passé, d'affectueux épanchements, ce babillage de deux êtres qui ont une foule de choses à se dire, et procèdent sans ordre, suivant les fantaisies du cœur qui déborde.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

## Theâtre de Saumur.

Mercredi 13 juillet 1884.

Une seule représentation extraordinaire donnée par la troupe complète du théâtre royal des Galeries Saint-Hubert, de Bruxelles, avec le concours de M<sup>lle</sup> MARIE-LAURE, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, de Paris; M<sup>lle</sup> CROSNIER, du théâtre de l'Odéon; M<sup>lle</sup> Génat, du Vaudeville; M<sup>lle</sup> C. Derval, des Folies-Dramatiques; M<sup>lle</sup> Gérard et France et M. Garraud, de l'Ambigu.

PIÈCE EN 5 ACTES ET 6 TABLEAUX, de M. W. Busnach, tiré du roman d'Emile Zola.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

A Lyon, autre profanation. Cette fois en plein jour, par ordre de M. le maire, on a abattu la grande croix de pierre qui dominait la place de la Croix-Rousse; puis ses débris, enlevés dans un tombereau de la municipalité, ont été jetés nous ne savons où !

Les gens qui nous gouvernent ne comprendront donc jamais jusqu'à quel point ils rendent leur République bête et odieuse.

La politesse républicaine fait des progrès. Jusqu'ici on notifiât aux révoqués l'arrêté qui les frappait; on a changé le système :

MM. Vier, Payan, Bayle, Sabatier (Jacques), employés d'octroi, ont, dit la *Gazette de Nîmes*, reçu une note de service ainsi conçue :

Monsieur,  
Par arrêté de M. le préfet du Gard, en date du 30 juin 1884, vous êtes relevé de vos fonctions.  
Le préposé en chef de l'octroi,  
L. TEISSONNIÈRE.

Voilà avec quel sans-gêne on brise la carrière d'un père de famille, sans avoir même la pudeur de lui rendre les sommes retenues sur son traitement et de lui dire pourquoi on le congédie.

Et quel est le crime de ces employés si cruellement frappés? Ils ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école laïque. La *Gazette* met l'administration au défi de donner un autre motif à leur révocation.

Nous lisons dans la *Citoyenne*, journal dirigé par M<sup>lle</sup> Hubertine Auclerc, les lignes suivantes imprimées en gros caractères :

### AVIS IMPORTANT

Le 14 juillet, la Société le *Droit des femmes* ira, bannière en tête, la hampe de la bannière nouée de crêpe, sur la place de la Bastille, en commémoration de la mort de tant de femmes qui ont aidé aux hommes à prendre la Bastille, et qui, après avoir été admises par les hommes à partager les dangers de la bataille, ont été exclues par eux du partage de la liberté.

Pour les femmes qui sont restées esclaves dans les nations d'hommes libres, il n'y a pas de fêtes nationales, il n'y a que des motifs à protestations et à réclamations.

La Société le *Droit des femmes* engage tous les partisans de l'affranchissement des femmes à venir se ranger sous sa bannière.

On se réunira au siège de la Société le *Droit des femmes*, 12, rue du Cail, à midi précis.

A la bonne heure! La *Citoyenne* fait preuve de bon sens en protestant contre la sanglante piperie de la Bastille et la mascarade du 14 juillet.

M<sup>r</sup> Duquesnay, archevêque de Cambrai, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son nouveau diocèse une lettre pastorale qui a obtenu l'enviable honneur d'être au plus haut point la presse républicaine.

Quoi! dit-elle, voici un évêque que notre gouvernement vient de faire archevêque, et sa première parole, au lieu d'être une adhésion à nos principes ou tout au moins la formule de cette indifférence politique chère à certains esprits, est une profession d'indépendance! Il parle du pouvoir et de l'autorité exactement dans les mêmes termes que l'Encyclique pontificale!

L'archevêque, en effet, s'exprime ainsi :

Tout pouvoir vient de Dieu, qu'il s'exerce sur un peuple, sur une famille ou sur un individu. Un homme est de sa nature l'égal de son semblable; pour que l'un puisse légitimement commander à l'autre, il faut qu'une autorité supérieure à tous deux lui en ait donné le pouvoir. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le droit divin est la racine de toute supériorité et, disons-le, c'est d'une part ce qui fait la force de toute autorité et d'autre part ce qui ennoblit l'obéissance et la soumission.

Plus loin, ce prélat se déclare libre de tous liens vis-à-vis de la République :

Si on nous objectait le traitement qui nous est attribué sur le budget national et qu'on voulait en conclure que nous sommes fonctionnaires comme les autres, nous répondrons à satiété que cette part qui nous est faite des deniers publics n'est pas un traitement rémunérateur, qu'elle n'est même pas une indemnité strictement réparatrice des spoliations dont l'Eglise a été victime et dont l'Etat a bénéficié. Ce que nous disons de l'évêque est également vrai des prêtres, de vos honorables curés; pas plus que nous ils ne sont fonctionnaires, pas plus que nous ils ne touchent un traitement. Voilà la vérité, voilà le droit contre lequel rien ne prévaudra.

Les opinions formulées par nos maîtres, leurs doctrines sur l'Etat-Dieu ne sont pas ménagées :

De l'Etat on fait un Dieu qui absorbe tout: religion, famille, traditions, droits, devoirs; c'est le césarisme païen dans sa conception la plus despo-

tique et la plus brutale. Jamais, nos très-chers frères, jamais nous n'admettrons ces révoltantes prétentions d'où qu'elles viennent et quel que soit le péril de la résistance. Nous nous rappellerons nos aïeux dans l'épiscopat: Athanase, que cinq exils et la puissance de trois empereurs ne purent déconcerter; Basile de Césarée, qui fait à un prélat de l'Empire cette fière réponse: « Vous dites que jamais personne ne vous a parlé avec tant de hardiesse, c'est que vous n'aviez pas encore rencontré d'évêque sur votre chemin »; Thomas de Cantorbéry, défenseur jusqu'au martyre des libertés de son Eglise; nos évêques français de la fin du siècle dernier, qui partant pour l'exil et se laissant massacrer plutôt que de souscrire à la constitution civile du clergé.

Nous ferons remarquer surtout cette doctrine, qui est celle du bon sens et qui combat un paradoxe trop souvent imposé au clergé :

Quant à la forme du gouvernement de notre pays, elle ne peut nous être indifférente, et qui donc peut, à cet égard, rester dans une neutralité absolue? La thèse de la neutralité politique, a dit un grand évêque contemporain, ne sera jamais qu'une vaine formule.

Cette liberté, on ne peut la refuser au prêtre et à l'évêque. Tout ce que la République peut exiger d'eux, M<sup>r</sup> l'archevêque de Cambrai le définit nettement :

Nous garderons toujours vis-à-vis des autorités civiles une attitude respectueuse et digne, ne leur demandant qu'une seule chose: la liberté de travailler au bonheur de la France, lequel est inséparable, selon nous, de sa fidélité à Jésus-Christ.

Le ministre de l'intérieur vient de charger la direction des cultes d'écrire à M<sup>r</sup> Duquesnay, archevêque de Cambrai, une lettre relative à son dernier mandement, « pour le rappeler, dit le *National*, à la modération et au calme. »

## EN AFRIQUE.

Il résulte de tous les renseignements que la situation devant Sfax est mauvaise, que les Arabes sont en force, que le débarquement sera difficile.

De nouvelles troupes quittent chaque jour la France à destination d'Afrique.

D'après une dépêche du *Télégraphe*, on signale une nouvelle agitation des tribus intérieures.

Le paquebot *Mohamed el Sadok*, de la Compagnie transatlantique, est parti avant-hier soir pour Philippeville avec 480 hommes appartenant aux 9<sup>e</sup>, 100<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> régiments d'infanterie.

La Compagnie transatlantique était prévue d'avoir à tenir prêt pour hier le paquebot *Afrique*, qui embarque de nouvelles troupes et se rend à Port-Vendres pour y prendre 400 hommes à destination d'Oran.

Les vapeurs *Moïse* et *Guadeloupe* ont dû partir dans la soirée avec des troupes à destination de l'Algérie. Le général Saussier s'est embarqué sur le *Moïse*.

## Etranger.

RUSSIE. — On écrit de Cronstadt à la *Gazette de Saint-Petersbourg* :

« Sur la flottille douanière baltique règne un grand émoi à la suite d'un renseignement venu d'Angleterre et annonçant la prochaine arrivée à Cronstadt d'un vapeur marchand, le *Ciclope*, qui porterait un chargement important d'armes et de matières pour les nihilistes.

« On ignore si cette information est digne de foi, mais les croiseurs de la flotte n'en sont pas moins sur leurs gardes et attendent en mer le vapeur dénoncé pour y opérer une visite minutieuse et l'arrêter ensuite s'il contient vraiment les matières signalées.

« D'après les bruits répandus à Cronstadt, le *Ciclope* aurait un chargement de colon dûment enregistré, mais les balles de colon contiendraient des revolvers, des fusils, etc. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 juillet.

Le marché reste bien tenu. On reproduit, à très-peu près, les cours d'hier. Le 5 0/0 se cote aux environs de 119.30. On fait 91.30 sur l'Italien.

Les actions de la Banque de France sont à 5,625 et 5,620. Le Crédit foncier se tient toujours à des prix très-avantageux pour des achats; on fait 1,685 et 1,675. Les obligations communales nouvelles à 0/0 sont très-recherchées. On fait 730 sur le Crédit foncier et agricole d'Algérie.

La Banque nationale est à 740. Nous croyons devoir rappeler que cette Société émet ses obligations de 100 fr. rapportant 5 fr. d'intérêt et remboursables à 120 fr. C'est à un prix de toute sécurité, ces obligations étant créées en représentation de prêts hypothécaires consentis à la marine marchande.

L'action de la Banque de Paris oscille de 1,265 à 1,270. On est faible sur le Crédit lyonnais à 940 et 945. Le marché des actions de la Banque hypothécaire de France se restreint de plus en plus. On va de 670 à 665.

La Société nouvelle se prépare un succès dans l'émission des 50,000 obligations du Crédit maritime de France. Les capitalistes apprécient ces titres. La souscription a lieu le 20 courant.

Signalons des transactions très-animées aux environs de 610 sur la Banque de Prêts à l'Industrie.

Les actions du Crédit de France se rapprochent chaque jour du cours de 750. Elles ne tarderont pas à le dépasser. Depuis l'assemblée extraordinaire du 5 courant, la Société se trouve en possession de toutes ses ressources.

Les demandes des capitalistes sont très-nombreuses sur les actions du Crédit général français, de 827.50 à 832.50.

On doit s'attendre à une hausse prochaine.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LE CARROUSEL.

L'Union libérale, de Tours, a consacré l'article suivant au carrousel :

« Dès 2 heures, une foule énorme se pressait à l'hippodrome du Morier, et, une demi-heure après, les gradins de ces vastes arènes étaient complètement garnis. Un nombre considérable de curieux stationnait aux abords de l'hippodrome, les uns perchés sur des échafaudages improvisés, d'autres juchés sur des impériaux de voitures publiques; beaucoup cherchaient par les fentes de la muraille de planches à voir quelque chose du carrousel. Enfin, de plus heureux, placés aux fenêtres et même sur les toitures des maisons avoisinantes, jousaient, mais bien à distance et peu à l'aise, de la vue des exercices équestres.

« Le carrousel était présidé par M. le général commandant de Galliffet; il avait à sa droite M. le Préfet et à sa gauche M. le député, maire de Tours. Puis venaient un grand nombre de généraux et d'autres officiers supérieurs.

« On remarquait aussi MM. les adjoints et plusieurs membres du conseil municipal.

« A 3 heures et demie sonnantes, la partie gauche de la carrière s'ouvre, et un brillant cavalier, en grand costume de manège, vient en caracolant au pied de la tribune d'honneur. C'est le lieutenant-colonel Piéto, instructeur en chef d'équitation de l'Ecole de cavalerie de Saumur, qui fait les fonctions de maître de camp ou chef du carrousel; il vient se mettre à la disposition du président de la fête. Après le salut d'usage, sur un signal, les deux portes latérales sont ouvertes, et les quadrilles font leur entrée.

« Ces quadrilles, au nombre de six, comptent chacun douze exécutants. Trois sont exclusivement composés d'officiers de divers régiments, lieutenants détachés, suivant l'usage, à l'Ecole de Saumur, chacun portant la grande tenue de son corps respectif.

« Les officiers-élèves de l'Ecole forment les trois autres quadrilles. Chaque quadrille porte des couleurs différentes à son oriflamme et aux torsades et élégants accessoires qui ornent la crinière et la tête des chevaux. Les cavaliers sont armés de la lance des tournois.

« Après l'entrée et le salut, qui ont eu lieu d'une façon vraiment imposante, les soixante-douze tenants du carrousel ont passé aux exercices de travail au galop, divisés en deux phalanges.

« Cette reprise d'exercices, ainsi que celle de la seconde partie, ont été l'objet d'un très-vif intérêt et de nombreux applaudissements de la part des spectateurs. Rien de gracieux et de brillant comme ces évolutions compliquées, dans lesquelles les quadrilles se mêlent, se subdivisent, se séparent alternativement. Quelquefois les cavaliers de toutes les quadrilles marchent en file les uns derrière les autres, parcourent des cercles et des sinuosités en labyrinthe; d'autres fois, cette longue file de cavaliers trace, en prenant des demi-voltes successives, une ligne qui va en serpentant. Ces deux figures connues, la première sous le nom de spirale, la seconde sous celui de serpentine, sont difficiles à exécuter. L'évolution des ailes de moulin à

été aussi vivement applaudie. Et, pour ne rien omettre de l'exécution de ces brillants exercices, disons que l'attaque à la lance, suivie de la retraite et de la foule, a soulevé des hurrahs d'applaudissements.

La course des bagues et des têtes a été fort goûtée, et les spectateurs n'ont pas ménagé leurs bravos aux vainqueurs lorsqu'ils venaient, par une double volée et en faisant le salut de la lance ou du sabre, déposer au pied de la tribune d'honneur les bagues et les têtes qu'ils avaient enlevées.

Les vainqueurs dans ces deux tournois ont été pour :

La course à la bague : — 1<sup>er</sup> prix, M. de Gonzeville, officier-élève, sous-lieutenant ; — 2<sup>e</sup> prix, M. Pressoir, officier-élève, sous-lieutenant.

La course à la tête : — 1<sup>er</sup> prix, M. Levillain, lieutenant au 8<sup>e</sup> hussards ; — 2<sup>e</sup> prix, M. Humbert, lieutenant au 23<sup>e</sup> dragons ; — 3<sup>e</sup> prix, M. Pressoir, officier-élève, déjà nommé.

Les exercices dont nous venons de parler ont eu deux très-brillants intermèdes, exécutés par les écuyers de l'École. La reprise de haute école est une mise en scène d'équitation transcendante, pleine d'attrait ; la reprise des sauteurs a été enlevée avec un entrain incroyable et d'une façon vraiment désopilante. Voilà des farceurs de chevaux qui rendraient des points à feu Oriol et à Boswel ; ce sont des clowns achevés.

La magnifique fête équestre du Morier, dont nous regrettons de ne pas pouvoir parler plus longuement, s'est terminée par le saut des haies, qui a été brillamment enlevé.

Constatons, à la louange de tous les tenants du carrousel, qu'il n'y a pas eu le moindre accident à noter ; certes, il est fort rare que des exercices difficiles et compliqués et même dangereux comme celui de la course à la tête ne causent pas des chocs et quelquefois d'autres accidents très-graves. C'est là une preuve des grandes qualités équestres de MM. les écuyers-instructeurs et des élèves de l'École de cavalerie de Saumur.

Nos sincères félicitations et nos remerciements à tous pour le brillant carrousel du Morier, dont la ville de Tours gardera le plus charmant souvenir.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret en date du 8 juillet 1884, M. Le Bailly, capitaine de cavalerie hors cadres, trésorier de l'École d'application de cavalerie (24 ans de services, 1 campagne), a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Par décret en date du même jour, la médaille militaire a été conférée au sous-officier et soldat dont les noms suivent :

Angeli, maréchal des logis, maître adjoint d'escrime à l'École d'application de cavalerie ; 25 ans de service, 2 campagnes.

Klein, cavalier de manège à l'École d'application de cavalerie ; 27 ans de service, 16 campagnes.

Nous rappelons que, par arrêté de M. le préfet, toutes les écoles primaires publiques vaqueront le vendredi 15 juillet, qui coïncide avec la fête de saint Henri.

#### LA FÊTE « NATIONALE ».

Nous lisons dans le *Courrier* d'hier soir :

« ON NOUS ASSURE que plusieurs maires réactionnaires se proposent d'empêcher les manifestations patriotiques qui doivent avoir lieu dans les communes à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

MM. les maires qui méconnaissent à ce point leurs devoirs municipaux ne doivent pas ignorer qu'ILS SERAIENT IMMÉDIATEMENT RÉVOQUÉS par l'autorité supérieure. »

RÉPONSE. — Dans une pièce de Scribe, *l'Ours et le Pacha*, le sultan Shahababam mande son premier ministre Marécot, et lui dit :

« Demain, ce sera fête. — Les réjouissances commenceront à midi. Ceux qui ne se réjouiront pas seront empalés... Allez !... »

Aujourd'hui, on n'empalera personne ; mais on dénoncera, changera, RÉVOQUERA, comme il convient à une époque inquiète, mesquine, tracassière et... républicaine.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Keller au budget de la guerre, pour relever la

solde des officiers, rejeté par 320 voix contre 124.

Ont voté pour : MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland. — M<sup>r</sup> Freppel.

Ont voté contre : MM. Benoist, Janvier de la Motte, Maillé.

Scrutin sur l'amendement de M. Bizarelli, pour la suppression de l'hôtel des Invalides, rejeté par 228 voix contre 193.

A voté pour : M. Maillé.  
Ont voté contre : MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland. — M<sup>r</sup> Freppel.

N'ont pas voté : MM. Benoist, Janvier de la Motte.

Scrutin sur l'amendement de M<sup>r</sup> Freppel (pour maintenir le crédit affecté à l'au-mônier de l'école normale supérieure), rejeté par 344 voix contre 111.

Ont voté pour : MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland. — M<sup>r</sup> Freppel.

Ont voté contre : MM. Benoist, Maillé.  
N'a pas voté : M. Janvier de la Motte.

#### L'ENSEIGNEMENT DE LA Marseillaise.

Nous lisons dans la chronique de Paris de l'*Univers illustré* :

« Dans un récent compte rendu d'une séance du conseil municipal, ces lignes m'avaient frappé :

« M. Mesureur se plaint que l'enseignement de la *Marseillaise* ne soit pas donné dans les écoles congréganistes de la rue d'Assas et de la rue Vanneau.

« Le directeur de l'enseignement primaire rassure M. Mesureur ; ces écoles seront bientôt laïcisées... »

Ainsi l'enseignement de la *Marseillaise* fait partie du programme des écoles laïques de la ville de Paris... Pour appeler les choses par leur nom, j'ose dire qu'il est impossible d'imaginer une plus monstrueuse bêtise... La *Marseillaise* fut, à son heure, un cri sublime de colère et de haine... Mais aujourd'hui elles n'ont plus aucun sens, les paroles de la *Marseillaise* ! Mettre la *Marseillaise* dans le répertoire de nos musiques militaires, c'est à merveille ; l'air est magnifique et d'allure guerrière... Mais semer à ces pauvres enfants des écoles primaires ces paroles toutes dégouttantes de sang !... Interrompre la leçon de lecture et de géographie pour faire brailler à ces petits garçons et à ces petites filles :

Marchons ! Marchons !  
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

n'est-ce pas le comble de la démence ? Et cet enseignement est-il obligatoire ? Si un enfant se levait au moment de la leçon et disait :

« M'sieu, m'man veut pas que j'l'apprenne, la *Marseillaise*... Alle dit qu'ça n'est pas dans ses idées.

« La lui entonnerait-on de force, la *Marseillaise*, à cet enfant ?... Et Paris a un conseil municipal composé de quatre-vingts membres, presque tous, il faut le reconnaître, aussi remarquables et aussi célèbres que M. Mesureur !... Et voilà à quoi ce conseil municipal passe son temps !... »

#### L'AUTEUR DE LA Marseillaise.

Demain, un peu partout probablement, les corps de musique feront entendre à satiété l'air de la *Marseillaise* ; les paroles de ce chant de guerre ne manqueront pas non plus d'être hurlées par des bandes parcourant les rues des cités, d'autant plus que les établissements publics de toutes sortes ont la permission de rester ouverts pendant la nuit du 14 juillet.

A l'occasion de la fête républicaine, — sinon « nationale » comme on la désigne, — voici quelques lignes, extraites du *Figaro*, qui montrent que Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, n'était même pas républicain, ce dont les amateurs de *Sang impur* ne se doutent nullement :

« ... On l'a de force bombardé républicain, ce brave Rouget de l'Isle, bien qu'il fut et au su de tout le monde, il eût été royaliste... »

« Rouget de l'Isle était un ardent royaliste et peu s'en est fallu qu'il émigrât », dit Aubert dans son édition de la *Marseillaise*.

« Et je trouve dans toutes ses biographies le récit de son refus de serment au 10 août, avec le duc d'Aiguillon et le prince Victor de Broglie, ses deux compagnons d'armes à Strasbourg et à l'armée du Rhin.

« Les délégués de l'Assemblée eurent même quelque peine à le soustraire au ressentiment de la population et de l'armée », dit Gonon (*Suppression du dernier couplet de la Marseillaise, 1841*).

« D'ailleurs, si quelqu'un pouvait douter des sen-

timents royalistes de Rouget de l'Isle, il n'aurait qu'à consulter ses *Chants Français*, édités en 1825 ; il serait pleinement édifié.

« Voici quelques strophes prises au hasard :

Dieu conserve le Roi, l'espoir de la patrie.  
Le fils aîné des lys, le rempart de la Loi !...  
Qu'il fasse le bonheur de la France attendrie.  
Dieu conserve le Roi !

Quand le trône, debout sur sa base carrée,  
Repose soutenu par le peuple et sa foi,  
Que le Roi soit le nœud de l'union jurée.  
Dieu conserve le Roi !...  
(*Chants constitutionnels, 1814.*)

Vive le Roi !...  
Noble cri de la vieille France,  
Cri d'espérance,  
De bonheur, d'amour et de foi !...  
Que la France et son Roi soient heureux l'un par l'autre.  
De leur commun bonheur va naître enfin le nôtre.  
Vive le Roi !...  
(*Chant du Jura, 1814.*)

Tous les braves ne sont pas morts,  
Il en reste un débris fidèle ;  
Ce noble Roi qui les rappelle  
Les verra peu nombreux, mais forts.  
Monuments de la vieille armée  
Devant qui le monde trembla,  
Pour soutenir sa renommée,  
Nous serons là, nous serons là !  
(*Les Vétérans, 1818.*)

« Si on veut me faire passer cela pour des œuvres républicaines ! »

#### ANGERS.

Hier matin, 200 hommes environ du 77<sup>e</sup> de ligne, pris à raison d'une quinzaine par compagnie, sont partis par le train de 11 heures 24, avec armes et bagages, pour rejoindre et compléter, à Marseille, le 4<sup>e</sup> bataillon parti de Paris.

Une foule nombreuse, composée en grande partie de soldats, auxquels se mêlaient des ouvriers et des personnes de toute classe, les a accompagnés à la gare. Le général commandant le département et les officiers sont venus également les saluer au départ et leur souhaiter une bonne chance. La musique du 77<sup>e</sup> a exécuté plusieurs morceaux. Au moment où le train se mettait en marche, les clairons ont sonné aux champs. Des cris de : « Vive l'armée ! » se sont fait entendre. On agitait les mouchoirs, et les braves troupiers, dans le train, répondaient gaiement à tous ces témoignages de sympathie.

Où il bonne chance, et puissent-ils, après avoir obtenu là-bas tous les succès que nous leur souhaitons de grand cœur, nous revenir sagement ! (Union de l'Ouest.)

Ces mesures de mobilisation produisent une grande impression sur les populations, auxquelles on ne cesse de répéter depuis dix ans que la République c'est la paix.

#### POITIERS.

Le train de plaisir pour Paris a quitté Poitiers dimanche soir à 6 heures 20, emmenant 840 voyageurs appartenant au département de la Vienne.

Dans la matinée était passé en gare de Poitiers le train de plaisir venant de Bordeaux, qui emmenait 933 voyageurs.

Dans l'après-midi était passé le train d'Angoulême, contenant environ 300 voyageurs.

#### NANTES.

Encore une agression contre un ecclésiastique ! Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple*, de Nantes :

« Dimanche soir, entre 9 heures et demie et 10 heures, un ecclésiastique, accompagné par deux de ses amis, passait sur la place du Commerce. Tout à coup, un homme s'écria en le menaçant du bras : « Vive la République ! A bas la calotte ! » Le prêtre ne laissa pas le temps à ce misérable de répéter son injure, il l'appréhenda vigoureusement au collet, et, malgré sa résistance, le remit entre les mains du premier agent qu'il rencontra. L'insulteur protestait, bien entendu, de son innocence ; mais l'agent le reconnut pour un des braillards attitrés de nos places publiques. « On vous rencontre partout, lui dit-il, sur la place Royale et ailleurs ; il faut que cela finisse. Vous ne devez insulter personne. »

L'ecclésiastique, fortement approuvé dans sa démarche par les personnes qui s'étaient groupées autour de lui, signa son nom entre les mains du sergent de ville et se retira.

Nous appelons l'attention toute spéciale de M. le Commissaire central et du Parquet sur ces injures publiques adressées aux prêtres de notre cité. Depuis plusieurs semaines, les hurleurs de *sang impur* ont pu allier les cris de : Vive la République ! à l'outrage et au blasphème, sans que la police s'en soit émue. N'est-il pas temps enfin de

couper court à ces provocations et de châtier une bonne fois les vrais coupables ! »

Le Conseil municipal de Challans (Vendée) vient de refuser de voter un crédit pour la fête anti-nationale du 14 Juillet. Il a motivé ainsi son refus :

« Considérant que la prise de la Bastille fut un événement déplorable dont il convient de ne pas rappeler le souvenir. »

Le Conseil municipal des Sables-d'Olonne et ceux de plusieurs communes de la Vendée ont agi avec la même sagesse et le même patriotisme.

Inutile d'ajouter que ces délibérations ont été annulées.

On sait que le 4<sup>e</sup> mai dernier a été mis en vigueur le système des colis postaux. Cette réforme si importante a pour but d'étendre aux petits colis pesant 3 kilogrammes aux plus les facilités de transmission qui s'appliquent aux correspondances postales.

Les ministres des finances et des postes et télégraphes viennent de présenter à la Chambre un projet de loi destiné à apporter déjà un perfectionnement à ce service si récent.

Ce projet a pour but, d'une part, d'autoriser l'expédition des colis postaux contre remboursement, jusqu'à concurrence de 100 fr. par colis, et ensuite de supprimer les conditions de volume et de dimension qu'on avait imposées pour le fonctionnement du service.

On sait, en effet, qu'actuellement les petits colis ne sont expédiés par la poste que s'ils ont des dimensions de 60 centimètres au plus et un volume de 20 centimètres cubes au maximum. Ces conditions constituent une mesure prohibitive pour un grand nombre d'articles de commerce ; aussi le projet de loi en question a-t-il pour but de les abroger. Les Compagnies de chemin de fer consultées se sont montrées prêtes à accepter cette suppression.

#### JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

##### SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Archéologie en France, par *Cerferr de Medelsheim*. — II. Chronique scientifique : La Bière et sa fabrication, ses falsifications et leurs dangers, par le *D<sup>r</sup> X. Gorecki*. — III. Construction et pose des paratonnerres, par *Ernest Jacquex*. — IV. Questions actuelles de comptabilité, par *Henri Lefèvre*. — V. Matières premières : Bois industriel, par *A. Moreau*, ingénieur. — VI. Culture des lis. — VII. Plantes médicinales : Les Montardes, par *Olivier de Rawton*. — VIII. Le Diamant, par *Ch. Vagné*. — IX. La Tunisie, par *J. Miret*.

#### PARTS DE FONDATEURS de la Banque Nationale, société anonyme, capital : Trente millions de francs, 44, rue Lepeletier, Paris. — DIVIDENDES DISTRIBUÉS :

Exercice 1879 : 20 FRANCS (exercice de cinq mois seulement). Exercice 1880 : 20 FRANCS. Sommes portées aux RÉSERVES ET AMORTISSEMENTS, pour l'exercice 1880 : 5,562,857 FRANCS, représentant 46 fr. 35 par part. Cours actuels, 300 fr. environ.

MM. LAN et C<sup>ie</sup>, banquiers à Saumur, envoient gratuitement tous documents.

#### Marché de Saumur du 9 juillet.

Blé semence (Ph <sup>e</sup> )	—	Huile de noix.	50	120
Blé comm. (Ph <sup>e</sup> ).	21 75	Huile chene.	50	—
Froment (Ph <sup>e</sup> )	77	Graine tréfle	50	—
Halle, moy <sup>e</sup> .	77	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	65
Orge	65	—	780	60
Avoine, bar.	50	Paille	—	52
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Farine, culas.	157	—	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 <sup>er</sup> qualité	225 à 230
Id., 1880, 2 <sup>e</sup>	150 à
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 <sup>er</sup>	115 à
Id., 1880, 2 <sup>e</sup>	105 à
Saint-Léger et environs 1880, 1 <sup>er</sup>	120 à
Id., 1880, 2 <sup>e</sup>	110 à
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 <sup>er</sup>	100 à
Id., 1880, 2 <sup>e</sup>	95 à
La Vienne, 1880.	90 à
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1880	— à
Id., 1880	— à
Champigny, 1880	— à
Id., 1880	— à
Id., 1880	— à
Varrains, 1880	— à
Varrains, 1880	150 à
Bourgueil, 1880	— à
Id., 1880	— à
Id., 1880	150 à
Id., 1880	— à
Restigné 1880	— à
Id., 1880	150 à
Chinon, 1880	— à
Id., 1880	150 à
Id., 1880	140 à
Id., 1880	— à
Id., 1880	— à

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite:

**REVALESCIERE**

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

D<sup>r</sup> Rouh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Peussier Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PEYCLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 5 kil., 24 fr.; 6 kil., 28 fr.; 7 kil., 32 fr.; 8 kil., 36 fr.; 9 kil., 40 fr.; 10 kil., 44 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-

er, qui de Limoges, et partout chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limité) (719) 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 25 —	7 h. 40 soir.	11 h. —	10 h. —
8 — 15 —	—	—	4 — 51 —	—	—
11 — 25 —	—	—	—	—	—
1 — 17 soir.	—	—	—	—	—
4 — 55 —	—	—	—	—	—
7 — 50 —	—	—	—	—	—

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. —	5 h. 17 soir.	11 h. —	10 h. —
8 — 35 —	—	—	—	—	—
12 — 15 soir.	—	—	—	—	—
6 — 45 —	—	—	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	85	10	»	Comptoir d'escompte .....	1070	»	»	C. gén. Transatlantique .....	590	»	»
3 % amortissable .....	86	80	»	Credit Foncier colonial .....	635	»	»	Canal de Suez .....	1680	»	»
3 % amortissable nouveau .....	85	70	»	Credit Foncier, act. 500 fr. ....	1635	»	»	Société autrichienne .....	745	»	»
2 1/2 % .....	115	»	»	Obligations foncières 1877 .....	360	»	»	OBLIGATIONS.			
2 1/2 % .....	118	75	»	Obligations communales 1879 .....	455	»	»	Est .....	388	50	»
Obligations du Trésor .....	512	»	»	Obligat. foncières 1879 3 % .....	445	»	»	Midi .....	338	»	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	510	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. ....	780	»	»	Nord .....	396	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1867 .....	535	»	»	Credit mobilier .....	700	»	»	Orléans .....	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1869 .....	513	»	»	Est .....	800	»	»	Ouest .....	387	»	»
— 1865, 4 % .....	525	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1730	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	390	»	»
— 1869, 3 % .....	409	»	»	Midi .....	1185	»	»	Paris (Grande-Ceinture) .....	389	»	»
— 1871, 3 % .....	396	»	»	Nord .....	1915	»	»	Paris-Bourbonnais .....	387	50	»
— 1875, 4 % .....	517	»	»	Orléans .....	1300	»	»	Canal de Suez .....	569	»	»
— 1876, 4 % .....	515	»	»	Ouest .....	860	»	»				
Banque de France .....	5610	»	»	Compagnie parisienne du Gaz .....	1515	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 55 —	soir.	12 — 40 —	omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	soir.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**MAISON ET JARDIN A LOUER**

A Saint-Florent. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BERNARD-BONNARD, propriétaire à Saint-Florent, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CEDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite, LE MOULIN De Montreuil-sur-le-Loir, Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT Ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UNE MAISON DE COMMERCE de détail demande une caissière. — Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE GRAINS demande un garçon de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de quinze à dix-huit ans pouvant s'occuper d'écriture. S'adresser au bureau du journal.

Chez tous les principaux marchands de Paris

**PIANOS FOCKÉ**

GARANTIS DIX ANS Dix Médailles d'Or, d'Argent, etc., aux Expositions Universelles 9, Rue Morand, Paris.

**ARMES DE CHASSE**

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



NOTE. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

**FER BRAVAIS**

Adopté dans les Hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par les Médecins Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Épuisement, Pertes blanches, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le meilleur de tous les toniques et le plus efficace; il se distingue par la supériorité de sa préparation due à des appareils des plus perfectionnés; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus il ne noircit jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôts principaux à Paris, 13, R. LAFAYETTE et AVENUE DE L'OPÉRA, 30 où l'on trouve également le Quinquina Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Arche, Sources du Vernet, etc.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôts à Saumur, pharmacies ERNOUL, R. FRIGNOUX, GABLIN.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm<sup>ie</sup> 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDEUR, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

**COSMYDOR**

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ont accordé aux dans l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE Entrepôt Général: 28, Rue Beffroy, à Paris

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Siam PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.